

Comment voter ?

- Etre en possession de sa carte d'électeur
- Prendre son bulletin de vote et une enveloppe
- Aller dans l'isoloir
- Choisir son/sa/ses candidat(e)s
- Mettre son bulletin de vote dans l'enveloppe
- Se diriger vers le bureau de vote
- Mettre l'enveloppe dans l'urne
- Signer la liste d'émargement



Calendrier prévisionnel

Dépôt de candidature

Les fiches de candidature doivent être remises dans l'urne (près de la salle des maîtres) au plus tard:

Vendredi 21 Octobre 2022

Campagne électorale

Durant le mois de Novembre 2022

Expose tes idées de projets à tes camarades!

Élections

Vendredi 09 Décembre



Conseil Municipal
Des Enfants

Mandat 2022-2024

Anthony ANNE

☎ 06.45.75.88.55

✉ anthony.anne@conde-sur-vire.fr



Condé-sur-Vire
Territoire en mouvement

Qu'est- ce que le CME ?

Le CME permet aux jeunes élus de participer à la vie communale par l'élaboration et la mise en oeuvre de projets sur la ville. Il s'agit d'un espace d'échanges à partir des idées des enfants. L'objectif est que les projets soient décidés, réfléchis et mis en place à l'initiative des enfants, par les enfants.

Qui peut être candidat ?

Tout élève de CE1, CE2 ou CM1 scolarisé à Condé sur Vire peut être candidat. Les candidats sont élus à la majorité. Une fois élu, le jeune conseiller s'engage pour deux ans.

Qui sont les électeurs ?

Les élèves des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 de l'école élémentaire de Condé sur Vire. Chaque niveau vote pour 5 candidat(e)s.

Comment se compose le CME ?

Le CME est composé de 15 membres :

5 élus de CE1

5 élus de CE2

5 élus de CM1

Comment fonctionne le CME ?

Les membres du CME élaborent leurs projets en ateliers, 1 fois par mois, à l'école, le midi avec Anthony Anne. Le CME s'organise en séance de réflexion autour des thèmes choisis par les jeunes élus. Les projets réalisés sont présentés ensuite en **Conseil Municipal des adultes**.

